



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 11 JUIN 2018 à 20h00
(Peney-le-Jorat, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée et de la Municipalité. Il salue également Mmes Joëlle Braillard, secrétaire municipale, Clémence Grognoz, boursière et M. Pierre-André Nicod, du bureau NPPR.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 42 conseillers sont présents et 8 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus. Ce n'est pas le cas.

Concernant l'ordre du jour, le Président informe que le bureau a décidé de retirer de l'ordre du jour le point 11. « Lettre au SDT » vu que la Municipalité est en discussion avec le service du développement territorial (SDT), comme expliqué dans le mail envoyé cette semaine.

01. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

Le procès-verbal du 19 mars 2018 ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

02. Communications du président

Pas de communication.

03. Communications de la Municipalité

Line Gavillet, Syndique, informe qu'une délégation de la Municipalité s'est rendue dans les bureaux du Chef de service du « SDT » le 28 mai dernier suite au courrier qui remettait en question le projet de PPA de « la Fouly » à Sottens. De cette séance, il est ressorti que le « SDT » se basait sur le projet de 2016 qui était plus grand que celui qui a été validé lors du précédent Conseil. La Syndique rassure en expliquant que le réaménagement de la déchetterie sur l'emplacement actuelle n'aura pas d'emprise supplémentaire sur le terrain. Elle conclut en informant que le « SDT » a demandé un argumentaire ainsi que la détermination de la commune de Montanaire.

Madame la Syndique passe la parole à Clémence Grognoz, boursière, pour une explication des dépenses d'investissement vu les 2 importants projets soumis ce soir.

Clémence Grognoz, boursière, au moyen d'un tableau revient sur la projection des dépenses d'investissement nettes présentée en début de législature (2016-2021) et donne un suivi des investissements nets en les commentant. De ce point de situation, il ressort que la commune de Jorat-Menthue respecte le plafond d'endettement voté en début de législature.

04. Préavis 22-2018 Règlement sur la vidéosurveillance

Le Président annonce que Monsieur Jean-Paul Cavin souhaite s'exprimer sur une « non entrée matière » et il lui cède la parole.

Jean-Paul Cavin fait part qu'à son sens la pose de caméras n'est pas une bonne idée et qu'elle est inappropriée pour la Commune. Il invite les membres à relire le 1^{er} article du règlement et le commente. Monsieur Cavin est convaincu que rien ne remplace la présence d'un employé afin de prévenir, d'éduquer et donner un coup de main. A son avis la Commune se substitue et il trouve cette situation regrettable surtout si c'est dans le but de pouvoir aller n'importe quand. Sur le plan social, il relève que c'est des emplois en moins et que le privilège d'une petite commune serait de ne pas être confrontée à un système « policier ». De plus, il revient sur le délai de 4 jours et pense que cela aura pour effet de fréquents passages pour les employés communaux pour contrôler. **Pour toutes ces raisons il invite l'assemblée à ne pas entrer en matière.**

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

Line Gavillet, Syndique, fait part qu'un système de surveillance a tout son sens. Effectivement, cela permettra d'avoir des horaires beaucoup plus larges et une fréquentation à la carte pour les citoyens. Aussi, elle rappelle que cela résoudra les problèmes d'encombrements et que cela réduira les surfaces de parcage. Elle conclut, en mettant en avant que cela sera un avantage pour les citoyens de pouvoir s'y rendre en tout temps et même si c'est vrai qu'il y a un côté policier, cela évitera les déchets sauvages et pour celles et ceux qui trient correctement, ils s'y retrouveront.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Elle n'est pas demandée.

Le Président met au vote « l'entrée matière ». L'entrée en matière est soutenue à la majorité, avec 3 avis contraires et 5 abstentions.

Le Président informe que les rapporteurs peuvent être dispensés de la lecture des rapports des commissions, vu que tous les rapports ont été transmis aux membres du Conseil.

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc s'il souhaite lire le rapport. Laurence Pralong ne souhaite pas le lire.

Le Président lit l'amendement formulé à l'article 6 : Personnes responsables

« La Municipalité est responsable de la gestion et de l'exploitation du système de vidéosurveillance. Elle désigne la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance. Le visionnement des images enregistrées n'est possible que par deux membres de la municipalité ».

De plus, le Président souhaite, pour des raisons de droit, ajouter entre parenthèse le « principe des 4 yeux ».

La discussion est ouverte et le Président passe en revue le règlement article par article.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5 ne suscitent pas de commentaire.

L'article 6 suscite les interrogations suivantes :

Jean-Paul Cavin demande en quoi consiste la gestion d'installation de vidéosurveillance.

Le Président répond qu'il s'agit des problèmes techniques tels que la mise en place de caméras et d'enregistrements.

Laurence Pralong donne un complément d'information en expliquant qu'il y a la « gestion » qui concerne tout ce qui est technique et « l'exploitation » relative à la personne responsable de surveiller. La commission ad hoc a souhaité noter les 2, car autrement la Municipalité aurait pu sous-traiter l'un. Tandis qu'avec cet ajout, c'est la Municipalité qui s'occupe de tout ; d'où le fait de le préciser.

Jean-Paul Cavin souhaite s'assurer que la gestion technique de l'installation peut se faire sans voir les images.

Vincent Aubert demande comment ça va se passer en cas d'infraction.

La Syndique informe que le règlement donne la possibilité de mettre des amendes et précise que le but de la Municipalité n'est pas de visionner des heures et des heures. Toutefois, en cas de non-respect cela permettra de regarder et éventuellement d'avoir des éléments qui servent à trouver les auteurs des délits.

Bernard Klein indique que si le visionnement dénote un délit ça devient un moyen de preuve.

Jean-Paul Cavin a des doutes sur le temps que la Municipalité va passer à visionner, car comme évoqué à plusieurs reprises, il y a souvent des délits.

Stéphanie Grimm pense que l'installation de caméras fera réfléchir la population et qu'en cas de récidive cela les fera changer. Elle ajoute qu'elle serait d'avis d'en mettre plus et salue la Municipalité pour cette mise en place.

Martine Mottaz s'étonne de ce débat. Elle fait part qu'elle soutient la Commune qui a, selon elle, trouvé comment économiser et soulève que le règlement permettra à la Municipalité en cas de contravention de bien faire son travail.

René Pernet, en tant qu'utilisateur de vidéosurveillance, précise qu'il ne passe pas beaucoup de temps à visionner, c'est très vite fait. Il rassure en disant qu'il imagine qu'il y aura toujours un employé communal sur qui on peut compter dans la semaine et trouve que cette mesure évitera les dépôts inopportuns.

Patrick Braillard, travaillant dans la sécurité, fait part que ce genre d'installation dissuade facilement et aussi qu'elle protège contre d'autres délits. Il ne voit que du positif dans cette démarche.

Le Président met au vote l'amendement de la commission ad hoc formulé « avec l'adjonction 4 yeux ». L'amendement et l'adjonction sont acceptés à la majorité, avec 6 absentions.

Les articles 7, 8, 9, 10 ne suscitent pas de commentaire.

Le Président met le préavis municipal 22-2018 « Règlement sur la vidéosurveillance » au vote avec l'amendement. Il est adopté à la majorité, avec 1 avis contraire et 5 abstentions.

05. Préavis 23-2018 Réaffectation du bâtiment de l'émetteur

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Line Gavillet, Syndique, informe que le projet a été élaboré depuis l'acquisition mais que rien n'a été entrepris car la Municipalité a préféré attendre de savoir à qui la partie « Sud » serait louée. De plus, elle fait part que le bail a été signé avec l'Association « Les vrais Amis du Cadratin » pour le 1^{er} octobre 2018.

Madame la Syndique commente et relate le préavis en donnant quelques informations :

Aile « Nord » : siège de l'administration communale avec une partie administration, salle municipalité, salle pour le contrôle des habitants et salle pour le Conseil qui pourra être louée. Il restera encore 100m² qui pourront être loués à un bureau.

Chauffage : le choix s'est porté sur un système à plaquettes, se basant sur une étude par un bureau spécialisé. La commission énergie s'est ralliée au choix du bureau d'ingénieur.

Concernant la remarque de la commission des finances sur les échangeurs de chaleur pour le chauffage des trois appartements qui n'ont pas été prévus dans le crédit demandé ; elle répond qu'effectivement il manquera CHF 39'000.00. Cependant, elle explique que ce montant pourra être pris dans l'ensemble de la somme demandée vu que le budget total est une estimation.

Enveloppe thermique « Villa » : s'inscrit dans la suite des travaux qui ont été réalisés dans l'appartement « Est ».

Electricité : Bernard Joss, municipal, explique que le site de l'Emetteur comporte une seule entrée électrique et que la Romande Energie va créer une nouvelle introduction qui permettra de libérer de la place par l'évacuation des transformateurs. Le maximum de câbles existants seront gardés.

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc s'il souhaite lire le rapport. Alexandre Gavillet informe qu'il n'est pas nécessaire de le lire.

Le Président lit les conclusions du rapport.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances s'il souhaite lire le rapport. Marc Ducret dispense la lecture du rapport mais soulève qu'il y a un amendement et en donne lecture :

« refuser le montant de : CHF 177'000.- pour l'installation d'un chauffage à plaquettes en demandant une étude complémentaire mettant en avant au minimum deux solutions de chauffage, de même qu'une variante d'un système de chauffage indépendant pour la villa. Le but de ce travail étant de démontrer la pertinence de l'investissement et de mesurer l'impact financier du choix d'un chauffage à distance pour la villa ».

Le Président met en discussion le problème de ces CHF 177'000.00. Il s'agit d'enlever ce montant et de demander une étude complémentaire.

Damien Bœuf fait part qu'il trouverait dommage de ne pas choisir l'option du chauffage à plaquettes vu la situation géographique de la Commune au cœur du bois du Jorat. Il projette un tableau avec les résultats de l'étude qui montrent la différence du coût au kWh entre un chauffage système à gaz ou à plaquettes. Le résultat démontre que le coût au kWh d'une installation de chauffage à plaquettes est plus faible à long terme.

Jacques Bœuf demande ce qu'il va se passer en cas de refus.

Le Président répond qu'en cas de refus le projet sera retardé jusqu'à ce que la Municipalité présente une nouvelle variante.

La Syndique pense que la partie « Sud » pourrait être entreprise, toutefois, pas la partie « Nord ».

Vincent Aubert dit avoir des réserves pour ce projet dont l'investissement est de CHF 400'000.00. Il est favorable pour l'Emetteur avec un chauffage à plaquettes mais a des doutes pour la villa.

Bernard Klein soulève que dans le rapport de la Municipalité on parle uniquement de chauffage air/eau et pas sol/eau, alors que c'est beaucoup plus efficace. Il imagine qu'il serait possible de garder le système à plaquettes pour l'Emetteur et d'envisager sol/eau pour la villa ; ce qui les rendraient indépendants. C'est pour cette raison qu'il soutient l'amendement.

René Pernet fait part que si l'entreprise mandatée a démontré la pertinence du choix avec le système à plaquettes, qu'il faut faire confiance au professionnel. Il pense que de demander une autre étude, n'engendrerait que des frais supplémentaires.

La Syndique informe que la proposition de séparer les 2 objets n'a pas de sens puisqu'ils ne pourraient pas être vendus séparément. Il s'agit d'un ensemble (émetteur/villa).

Roger Kormann appuie le choix de la Municipalité car il pense que cela a du sens d'utiliser la même source d'énergie pour l'émetteur et la villa, c'est plus écologique et c'est une ressource communale.

Stéphanie Grimm rebondit sur les dires de Monsieur Kormann car elle pense que l'approvisionnement en plaquettes n'est pas forcément garanti et qu'écologiquement elles sont transportées par des camions. De plus, elle met en avant que le coût de CHF 400'000.00 pour chauffer un bâtiment et une villa est énorme, qu'à titre privé elle ne le ferait pas et qu'elle est aura de la peine à expliquer ce montant aux citoyens de la Commune.

Martine Mottaz ne trouve pas le prix excessif et pense que le choix du système à plaquettes est très bien choisi pour un tel site.

Laurence Pralong dit être perdue avec les chiffres qui ont été mentionnés ce soir et souhaite que quelqu'un lui donne des éclaircissements.

Damien Bœuf revient sur ses dires et indique qu'il voulait juste apporter son avis professionnel en montrant les montants de CHF 173'000.00 et de CHF 261'000.00 qui sortaient d'un devis et qui démontraient que le coût au kWh à long terme est plus faible avec le système de chauffage à plaquettes qu'à gaz.

Laurence Pralong demande si le prix final clé en main se monte à CHF 261'000.00.

François Cornu, membre de la commission, informe que s'il avait eu ce chiffre il n'aurait pas proposé l'amendement. Les chiffres ont été communiqués la semaine dernière.

Le Président met au vote l'amendement proposé « refuser le montant de CHF 177'000.- pour l'installation d'un chauffage à plaquettes en demandant une étude complémentaire mettant en avant au minimum deux solutions de chauffage, de même qu'une variante d'un système de chauffage indépendant pour la villa. Le but de ce travail étant de démontrer la pertinence de l'investissement et de mesurer l'impact financier du choix d'un chauffage à distance pour la villa ».

L'amendement est rejeté à une large majorité, avec 4 soutiens et 6 abstentions.

Vincent Aubert demande, si dans ce cas de figure, il ne faudrait pas diminuer le montant demandé.

Le Président répond qu'il est difficile de répondre favorablement à cette demande vu que l'assemblée n'a pas connaissance du montant qui va être économisé.

Laurence Pralong s'étonne que le Conseil accepte de donner CHF 400'000.00 alors que le montant du projet sera finalement plus bas. Elle aimerait quelque chose de plus proche de la réalité.

Le Président dit ne pas avoir la réponse et il rappelle que le Conseil a rejeté l'amendement. Cependant, il informe que le règlement permet de demander un 2^{ème} débat, pour autant qu'un tiers des membres le demandent et qu'il peut avoir lieu soit dans l'immédiat ou bien à la séance suivante. Le Président demande si quelqu'un en fait la demande. Ce n'est pas le cas.

La Syndique a conscience qu'il y a eu beaucoup de montants donnés, ce qui peut compliquer la bonne compréhension du projet. Toutefois, elle rappelle que la conduite à distance a été votée lors du précédent Conseil et informe qu'il y aura de toute façon une économie mais qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de donner un nouveau chiffre.

Reynald Viret estime que la commission des finances induit en erreur. Selon lui c'est clair que ce soir le Conseil vote les CHF 177'000.00 pour l'installation et il rappelle que la conduite à distance a déjà été votée lors du précédent Conseil. Il remercie Monsieur Bœuf pour avoir expliqué le prix au kWh et appuie la Municipalité dans son choix.

Le Président informe que le débat général reprend et qu'on votera sur le préavis tel que présenté.

Augelo Rubin souligne que l'assemblée a beaucoup parlé du chauffage mais pas du reste. Il aimerait des plans de la transformation de la partie « Nord » afin de savoir comment les locaux seront occupés.

La Syndique n'a pas les plans à présenter et excuse cet oubli. Mais elle essaie au moyen des façades de présenter ce qui sera aménagé. Les fenêtres ne peuvent pas être déplacées, cependant, l'intérieur est modulable.

Jean-François Jatton aimerait que l'assemblée face confiance à la Municipalité car il pense qu'elle est depuis longtemps sur ce projet et il est d'avis que les plans ne vont pas apporter un plus.

Jean-Paul Cavin rejoint Monsieur Rubin et déplore l'absence de plans. Il espère que le bureau du Conseil sera associé pour discuter de la salle du Conseil.

Angelo Rubin assure qu'il ne met pas en doute le travail de la Municipalité. Simplement, il aime bien voter en âme et conscience et demande à la commission ad hoc s'il elle a vu les plans. Il fait part que les plans auraient pu être mis sur l'intranet vu l'investissement de 2 millions, petites choses manquantes à son sens.

Le Président demande à la commission ad hoc si elle a eu à disposition tous les documents nécessaires ainsi que le temps pour étudier ce projet.

Alexandre Gavillet estime qu'il y a eu une bonne information que ce soit de la part des architectes et de la Municipalité. Il a aussi trouvé cher dans un premier temps mais une fois dans le bâtiment ; il a constaté que beaucoup de travail devait être entrepris. Il conclut en invitant les membres du Conseil à faire confiance à la Municipalité.

La Syndique fait part que tout sera isolé à l'intérieur ce qui explique aussi le montant demandé.

Le Président met le préavis municipal 23-2018 « Réaffectation du bâtiment de l'émetteur » au vote. Il est adopté à la majorité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions.

La Syndique remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

06. Préavis 24-2018 Réfection de routes à Villars-Tiercelin

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Giuseppe Greco, municipal, relate et commente le préavis et aussi au moyen de plans décrit les travaux d'aménagements routiers qui seront entrepris aux : rue Fontaines, rue des Grands Clos, rue des Moulins et rue de la Sapelle.

Concernant l'éclairage public, Bernard Joss, municipal, informe que ce sont 34 candélabres qui seront installés, identiques à ceux installés en sortie de localité.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances s'il souhaite lire le rapport. Marc Ducret informe qu'il n'est pas nécessaire de le lire.

Le Président ouvre la discussion.

Angelo Rubin remercie la Municipalité pour l'excellent dossier préparé. Super opportunité. Cependant, il ne voit rien sur la sécurité routière et rappelle qu'il y a eu une interpellation à ce sujet. Effectivement, il relève qu'il y a eu un complément d'information la semaine passée, toutefois, il aimerait proposer un amendement afin de compléter le préavis municipal en joignant les travaux de la sécurité routière.

Le Président explique qu'il est difficile d'amender le préavis en tant que tel. Il émet la proposition suivante :

« de soumettre le crédit à la condition qu'au Conseil suivant la Municipalité présente un projet : à savoir l'acceptation conditionnel de ce crédit afin que la Municipalité puisse prendre le temps d'étoffer la sécurité routière. »

Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, revient sur le problème de la sécurité routière dans le cadre de ces travaux et fait part que ce projet n'est pas dénué de toute sécurité, il y a des éléments de modération de vitesse, des bandes piétonnières seront aménagées ainsi qu'un passage piétonnier près de la grande salle, c'est un 1^{er} premier pas. Les mesures qui apparaissent dans le projet sont incluses dans le crédit proposé. Il conclut en informant qu'il est possible d'amener la réflexion un peu plus loin et effectivement revenir lors d'une prochaine séance du Conseil avec une présentation. Toutes ces mesures devront être approuvées par la « DGMR ».

Jean-François Fivat trouve qu'il est difficile de savoir à quoi s'en tenir avec le préavis présenté ce soir. Il a pris note qu'un bout a déjà été entrepris vu les explications données. Toutefois, il aimerait que ces mesures figurent explicitement dans le préavis.

Jean François Jaton, membre de la commission ad hoc, informe que c'est ladite commission qui a demandé plusieurs éléments de sécurité et que c'est pour cette raison que les informations sont arrivées plus tard. Néanmoins, il souligne que la Commune est tributaire de la réponse de la « DGMR » pour tout ce qui concerne les marquages.

Bernard Klein appuie la proposition du Président, à savoir l'acceptation conditionnelle de ce crédit afin que la Municipalité puisse prendre le temps d'étoffer la sécurité routière.

Laurence Pralong soutient la proposition de Monsieur Rubin. Elle trouve important qu'on puisse avancer avec les travaux. Elle demande s'il pourrait être envisagé d'associer des personnes du village qui sont peut-être plus proches des besoins réels.

Stéphanie Grimm informe que la commission des finances avait mentionné cette marge d'incertitude.

Nicolas Chappuis sensibilise les membres en soulevant que la sécurité est importante mais qu'elle n'améliore pas toujours. Il fait référence au carrefour avec le trottoir où les camions poids lourds ont de la peine à manœuvrer.

Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, rassure en expliquant que les trottoirs ne se construisent plus comme ça et que la tendance est de faire une bande piétonnière.

Jean-Paul Cavin propose de renvoyer cet objet plutôt que d'amender cette demande de crédit.

Le Président fait part qu'il y a une différence entre accepter sous condition ou bien de demander le renvoi. Il informe que si les membres acceptent sous réserve, cela permet à la Municipalité de continuer à engager les premiers frais ce qui ne serait pas possible en cas de renvoi.

Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, en réponse à Monsieur Cavin dont il comprend les interrogations, précise qu'au départ la notion de sécurité et d'aménagement n'étaient pas une priorité ; c'était surtout la réfection de la chaussée du fait des travaux projetés par Swisscom et Romande énergie. Il fait part que les travaux souterrains pourront débiter et que le fouille se fera dans un 2^{ème} temps. Il n'y a pas d'urgence pour la sécurité routière.

Angelo Rubin remercie Monsieur Nicod pour ces compléments d'informations mais s'étonne d'apprendre que dans un premier temps la sécurité routière n'était pas une priorité.

Le Président formule l'amendement « le présent crédit est accordé sous réserve de présentation d'un plan de sécurité lors de la prochaine séance du Conseil ».

Cédric Frei soutient l'amendement proposé tout en sachant que la Commune est tributaire de l'approbation de la « DGMR ».

Le Président met au vote l'amendement. Il est soutenu à la majorité (19), avec 14 avis contraires et 8 abstentions.

Le Président met le préavis municipal 24-2018 « Réfection de routes à Villars-Tiercelin » au vote avec l'amendement. Il est adopté à la majorité, avec un 1 avis contraire et 4 abstentions.

07. Préavis 26-2018 Modification des statuts de l'AIEHJ

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Line Gavillet, Syndique, rappelle que cette modification partielle des statuts est présentée à la suite de l'adhésion de la commune de Rossenges à l'Association intercommunale des Eaux du Haut-Jorat.

Le Président demande si le rapporteur souhaite lire le rapport de la commission ad hoc. Le rapporteur informe qu'il ne souhaite pas donner lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président soulève que le comité est composé de 7 membres et que chaque commune est représentée par un membre issu de la municipalité. Dès lors, il demande si les 2 autres membres seront issus hors exécutif.

François Cornu répond qu'effectivement le souhait était qu'il y ait 2 représentants hors exécutif.

Le Président met le préavis municipal 26-2018 « Modification des statuts de l'AIEHJ » au vote. Il est adopté à l'unanimité.

08. Préavis 21-2018 Comptes 2017

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Line Gavillet, Syndique, informe que la Municipalité n'a pas d'autre information à donner.

Le Président demande si le rapporteur souhaite lire le rapport de gestion. Angelo Rubin informe qu'il ne souhaite pas donner lecture du rapport.

Le Président demande si le préavis et le rapport financier amènent des questions. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe en revue les comptes point par point.

Les comptes suscitent la question suivante :

Poste : 3502 Bâtiment Collèges Peney-le-Jorat « Entretien du bâtiment » : Reynald Viret s'étonne que la somme de CHF 54'000.00 pour la création d'une prise d'eau potable n'ait pas donné lieu à une demande formelle de la Municipalité au Conseil.

La Syndique informe qu'il s'agissait de travaux d'urgence. En premier lieu, l'idée était de raccorder avec un chauffage à gaz en pensant qu'il y avait déjà un raccordement d'eau au bâtiment, ce qui n'était pas le cas. C'est pourquoi une nouvelle prise de raccordement a dû être installée.

Concernant les dépenses urgentes, le Président informe la Municipalité et les membres du Conseil que la Municipalité doit saisir la commission des finances, qui sera habilitée à donner son accord pour l'octroi de ce genre d'urgence.

Le Président précise que les comptes sont complétés par le bilan.

Le Président demande s'il y a des questions sur l'ensemble des comptes. Ce n'est pas le cas.

Le Président met le préavis municipal 21-2018 « Comptes 2017 » au vote. Il est adopté à l'unanimité.

09. Préavis 20-20118 Gestion 2017

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Le rapport de la commission de gestion est lu par David Gavillet, rapporteur.

A la suite des remarques émises par la commission de gestion, le Président informe que l'échéancier est transmis régulièrement à la Municipalité et concernant les commissions, il fait part qu'il a le souci de savoir si les membres convoqués seront présents et qu'il compte sur eux pour s'excuser au plus vite.

Monsieur Grossen passe en revue les divers points du rapport de gestion.

Line Gavillet, Syndique, par rapport au rapport de la commission de gestion souhaite rebondir et donne les informations suivantes. Elle fait part que la Municipalité met tout en œuvre pour rédiger au plus vite les préavis, mais elle relève que les deux préavis présentés ce soir étaient lourds. Concernant la demande de la Commission de présenter les préavis puis de les faire voter ; elle répond que ce système est lourd en termes de temps et elle fait part, qu'elle s'est approchée d'autres Communes pour savoir comment il gérait ce genre de préavis. Il est ressorti qu'aucune ne travaille ainsi. Elle conclut, en rappelant que la Municipalité est toujours à disposition pour répondre aux interrogations et rappelle le programme de législature. Concernant la remarque sur les bâtiments communaux, elle explique qu'il n'est pas possible de donner plus d'informations, c'est 27 locataires, donc aussi beaucoup de travail. La solution serait de remettre à une gérance, dès lors, Madame la Syndique estime que les informations sont suffisantes. Pour JUTAVAQ, elle est d'avis que c'est aux membres du Conseil de faire une proposition au bureau pour un débat.

La Syndique remercie sincèrement les membres du Conseil pour l'acceptation des 2 préavis présentés ce soir.

Concernant le parc naturel périurbain, le Président annonce qu'il n'est pas dans l'habitude de mettre un débat à l'intérieur d'un Conseil. Cependant, il serait possible d'organiser une avant séance en invitant les opposants par exemple. Un membre peut en faire la demande au moment des divers et propositions individuelles.

Laurence Pralong demande pourquoi la Commune fait partie de l'EMS l'OASIS à Moudon.

Giuseppe Greco, municipal, répond que la commune de Jorat-Menthue fait partie du comité car historiquement la commune de Sottens en faisait partie.

Le Président met le préavis municipal 20-2018 « Gestion 2017 » au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

10. Elections

Le Président passe la parole à Christophe Korber, vice-président.

Élection du Président pour 2018-2019 :

Christophe Korber informe que Frédy-Daniel Grossen est d'accord de se présenter à nouveau comme candidat pour le poste de Président et il demande s'il y a d'autres candidats. Personne ne s'annonce.

Frédy-Daniel Grossen est élu tacitement par applaudissements.

Élection du Vice-Président pour 2018-2019 :

Le Président présente Christophe Korber et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Christophe Korber est élu tacitement par applaudissements.

Le Président profite de remercier chaleureusement Monsieur Korber pour tout le travail accompli.

Élection de deux scrutateurs pour 2018-2019 :

Le Président présente Lorette Jaton et Jean-Marc Hermans et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Laurette Jaton et Jean-Marc Hermans sont élus tacitement par applaudissements.

Election de deux scrutateurs suppléants pour 2018-2019 :

Le Président présente Manuela Gavillet et Françoise Gurtner et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Manuela Gavillet et Françoise Gurtner sont élus tacitement par applaudissements.

11. Lettre au SDT

Le Président rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour, mais en fonction de la réponse du « SDT » ce courrier sera ressorti. Il ajoute qu'il a reçu des demandes de modifications et informe qu'il en tiendra compte.

12. Communications (2^e partie)

Le Président salue Madame Dany Schaer et excuse cet oubli en première partie.

Line Gavillet, Syndique, informe que lors du prochain Conseil les préavis suivants seront traités :

- Préavis carrefour de Montaubion (toujours entre les mains du service de la « DGMR ») ;
- Préavis mur de soutènement à Villars-Mendraz ;
- Préavis Eglise de Peney-le-Jorat.

Claude Racine, municipal, fait part que l'église souffre d'un problème d'humidité et qu'il sera nécessaire d'engager des travaux (drainage tout autour du bâtiment, des échafaudages seront montés).

Bernard Joss, municipal, informe que le 1^{er} août aura lieu à Dommartin vu que cette année la manifestation de l' Abbaye du Trèfle d'Or se tiendra dans ce village. Une invitation sera bientôt envoyée.

Au moyen d'une carte, Monsieur Joss décrit les loisirs dans le parc du Jorat et informe qu'une étude a lieu en vue de renforcer les lignes de bus. Il invite les membres à se rendre à Festi'Jorat, manifestation festive et conviviale qui aura lieu le 23 juin 2018 à Mézières, à la découverte des associations et acteurs qui défendent et enrichissent le patrimoine local du Jorat.

Laurence Pralong demande si la route des Paysans sera toujours ouverte à la circulation. Monsieur Joss répond par l'affirmative.

13. Divers et propositions individuelles

Laurence Pralong constate que beaucoup d'informations circulent concernant l'étude du parc naturel périurbain et qu'il se dit tout et n'importe quoi. Elle soumet l'idée de centraliser toutes les informations et suggère qu'une séance explicative soit mise sur pied afin d'arrêter de faire circuler des choses fausses. De plus, elle demande si les documents publiés ce soir pourraient être mis sur l'intranet.

Bernard Joss, municipal, annonce que le 23 juin prochain aura lieu la manifestation FestiJorat où il sera l'occasion de se renseigner. Concernant les documents projetés ce soir, Monsieur Joss répond que c'est possible et rappelle le site officiel : <https://jorat.org>.

Angelo Rubin souhaite suggérer au bureau d'étudier s'il est toujours nécessaire d'envoyer les documents par courrier postal et émet l'idée de les mettre sur l'intranet car il fait remarquer que pour le Conseil de ce soir, qui était très chargé, les documents sont arrivés par vague par mail puis par courrier. Dès lors, il trouve que cela serait plus facile que les documents relatifs au Conseil soient centralisés sur l'intranet du conseil communal et de ne plus procéder à l'envoi postal. Aussi, il profite de rebondir sur la proposition émise par le Président et demande s'il serait possible au bureau d'organiser une avant séance du Conseil afin de recevoir les opposants du parc vu que le Conseil a déjà entendu les porteurs du projet. Dans le but de se faire une idée objective.

Concernant la distribution des documents, le Président répond qu'il en reparlera lors du prochain Conseil car cela risque de prendre trop de temps de le faire maintenant. Le Président rappelle juste que les préavis sont sur l'intranet et fait part que pour les rapports des commissions c'est plus difficile car il les reçoit plus tard. Le bureau va étudier cette demande.

Le Président demande l'opinion des membres concernant une présentation des opposants au parc.

Laurence Pralong trouverait intéressant d'entendre l'autre partie.

Jean-Paul Cavin dit qu'actuellement il a beaucoup entendu les promoteurs et de ce fait souhaite entendre les opposants. Il aimerait un débat contradictoire.

Stadler Etienne est d'accord avec un débat contradictoire.

Le Président prend note qu'une majorité des membres est favorable à une démarche contradictoire.

Jacques Bœuf informe que les barrières de l'arboretum de Villars-Mendraz sont en très mauvais état et sollicite la Municipalité pour la réparation de ces dernières.

Stéphanie Grimm annonce que le « Passeport vacances de Moudon » cherche des bénévoles et que si personne ne s'annonce il risque de ne pas être proposé l'année prochaine.

Etienne Stadler demande s'il peut encore passer devant la fabrique à pizza à Villars-Tiercelin, place Planche Marion, car il se voit souvent refuser l'accès et trouve cette situation pénible.

Giuseppe Greco, municipal, informe qu'il est dans son droit de passer, il va regarder le problème.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h30.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib